














# POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET DE TRANSITION





# Table des matières

-  Une politique environnementale – Pourquoi?
-  Mot du Maire
-  Message du président du Comité consultatif en environnement
-  Principes et orientations
-  Caractéristiques de la municipalité de Morin-Heights
-  Secteurs environnementaux prioritaires
  -  Protection du couvert forestier
  -  Préservation des milieux humides et aquatiques
  -  Respect de la biodiversité et protection des milieux fragiles
  -  Réduction de la pollution
  -  Maintien d'une qualité de vie optimale
-  Mécanismes de suivi de la Politique et du plan d'action
-  Conclusion



# Une politique environnementale - Pourquoi?

Les questions sur la protection de notre environnement occupent dans la conscience collective une place de plus en plus importante et ce, depuis plusieurs décennies.

Il semble plus que jamais évident que nous sommes tous concernés par les phénomènes environnementaux et que le « penser globalement et agir localement et individuellement » s'impose à tous les niveaux de l'intervention humaine.

La Municipalité de Morin-Heights est heureuse de mettre en place sa Politique environnementale et de transition. Elle se veut personnalisée selon nos activités, nos priorités et nos préoccupations en lien avec l'environnement.

Cette politique est un outil pour guider le Conseil municipal, son administration et les citoyens dans la gestion de leurs activités afin que celle-ci soit faite de façon responsable et en conformité avec les principes du développement durable, c'est-à-dire en tenant compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux de notre municipalité.

La Politique environnementale et de transition encadre ainsi la poursuite des actions pour la protection de notre environnement et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens actuels et des générations futures.





# Mot du Maire

Les enjeux environnementaux sont essentiels à la survie de notre planète et notre slogan "En harmonie avec la nature" est non seulement un mode de vie des Morinheighters mais un désir profond de l'administration, du Conseil municipal et des citoyens de mettre en place des stratégies afin que tous aient les informations, les outils et les moyens de faire de notre belle municipalité un endroit où il fait bon vivre, en harmonie avec cette belle nature qui nous entoure.

À cet effet, les membres du Comité consultatif en environnement (CCE) ont développé une politique environnementale et de transition qui reflète les priorités des citoyens ayant répondu au sondage, aux audiences publiques ou ayant participé au contenu de cette politique.

Que ce soit la protection du couvert forestier, la préservation des milieux humides et aquatiques, le respect de la biodiversité et la protection des milieux fragiles, la réduction de la pollution ou le maintien d'une qualité de vie optimale, nous sommes fiers de cette politique qui reflète les divers secteurs environnementaux prioritaires et du plan d'actions à entreprendre afin d'être écoresponsable en tant que citoyen et en tant que Municipalité.



Je tiens à remercier les membres du CCE ainsi que tous les citoyens qui ont participé à l'élaboration de cette politique qui est le fruit d'un long travail de discussions, de recherches et d'analyses.

Chaque geste compte et ensemble, nous pouvons faire une différence. Ensemble, nous pouvons faire en sorte de continuer à vivre en harmonie avec la nature, protéger notre environnement et laisser à nos enfants et aux générations futures un endroit où il fait bon vivre.

*Tim Watchorn*



# Message du président du Comité consultatif en environnement

C'est avec plaisir que le Comité consultatif en environnement (CCE) présente aux élus municipaux le fruit de ses réflexions, de ses travaux d'élaboration et des résultats des consultations publiques dans cette proposition de Politique environnementale et de transition.

Le CCE est constitué d'un élu, d'une administratrice et de citoyens dont le rôle consiste à évaluer la situation et à émettre des recommandations au Conseil municipal quant aux secteurs environnementaux prioritaires, aux objectifs et aux actions potentielles à conduire. Ainsi, à la suite de plusieurs rencontres avec des experts, des groupes environnementaux et des citoyens, de l'étude de plusieurs politiques environnementales, de formulations et reformulations, de l'utilisation des compétences des employés de la municipalité et des résultats des consultations publiques, nous parvenons au dépôt de cette proposition de la Politique environnementale et de transition.

Nous sommes bien conscients que l'évolution constante de la problématique de l'environnement nécessite de la vigilance pour assurer notre qualité de vie. Ainsi, la présente politique s'adaptera aux éléments de la réalité. Elle prévoit un mécanisme de suivi de la politique et des plans d'action à venir ainsi que des modalités d'information, de consultation et de discussion avec les citoyennes et les citoyens. Nous souhaitons que chacun se sente fier, interpellé et personnellement responsable de l'application de la politique et puisse remarquer et bénéficier de ses effets sur notre environnement.

*Richard Cusson*











# Principes et Orientations



Le Conseil municipal s'appuie sur les principes suivants :

-  Un engagement à faire plus et mieux ;
-  Un engagement à continuer de gérer efficacement les impacts de la gestion environnementale ;
-  Un engagement à respecter les lois et les politiques gouvernementales ;
-  Un engagement à prendre en compte l'acceptabilité sociale pour les projets ayant un impact environnemental important.

La Politique environnementale et de transition cible une orientation prônant le leadership des élus, la transparence de la gestion des dossiers relatifs à l'environnement et enfin, vise la mobilisation et la responsabilisation de tous les citoyens de Morin-Heights.





# Caractéristiques de la Municipalité de Morin-Heights



La Municipalité de Morin-Heights est un petit village Laurentien d'une population de près de 5 000 habitants. Son économie est principalement basée sur le tourisme et la villégiature; toutefois, de plus en plus de gens s'y installent et en font leur milieu de vie.

Son vaste territoire est en outre constitué d'espaces naturels, de basses montagnes, de lacs, de sentiers de plein air et la nature est ce qui relie tous les Morinheighters.

Il est primordial de s'assurer de la préservation de la protection et de l'amélioration de la qualité de l'environnement, de la préservation de la santé des citoyens, de l'utilisation prudente des ressources naturelles et enfin, de la promotion sur le plan municipal et régional des mesures destinées à préserver notre environnement. Préserver et assurer la pérennité de notre territoire se fera en informant, en mettant en valeur nos acquis, en favorisant le développement de façon durable, en impliquant les citoyennes et les citoyens, les commerçants, les entrepreneurs et les villégiateurs afin de vivre en harmonie avec la nature.







**Secteurs  
environnementaux  
prioritaires**



À la suite des consultations citoyennes, de la prise en compte des mémoires reçus de citoyens ainsi que des discussions entre les membres du CCE, cinq secteurs environnementaux sont ressortis comme étant prioritaires à Morin-Heights.

La préservation des milieux humides et aquatiques



La protection du couvert forestier



La réduction de la pollution



Le respect de la biodiversité et protection des milieux fragiles



Le maintien d'une qualité de vie optimale







# Protection du couvert forestier



Le couvert forestier marque notre identité de laurentiens et nous nous devons de le respecter et d'en prendre le plus grand soin. Il nous apporte santé, bien être, repos...

Le couvert forestier contribue à l'écologie de notre municipalité et il est précieux de le préserver en contrôlant les projets de développement immobilier de grande envergure.

Les arbres et les sols contribuent à minimiser les changements climatiques, la sécheresse, l'augmentation des températures en été et les risques de feu. Ils assurent la recharge de la nappe phréatique dont nous dépendons. De plus, ils absorbent l'eau en réduisant de ce fait l'érosion et les glissements de terrain.

La Municipalité de Morin-Heights est majoritairement un territoire résidentiel où les espaces verts et naturels font partie intégrante de la vie de ses citoyens. Le pouvoir de régler en matière de protection du couvert forestier relève des Municipalités Régionales de Comté (MRC). Elle peut donc régir ou restreindre sur son territoire l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier. La préservation des espaces boisés constitue un élément indispensable quant à la gestion durable des milieux naturels.

De plus, dans notre environnement, le corridor aérobique, prisé par les fondeurs, permet à tous les passionnés de pratiquer le ski de fond, la raquette, le vélo et la marche. La montagne de ski alpin attire les villégiateurs ainsi que les résidents et les paysages font de Morin-Heights un endroit où vivre en harmonie avec la nature n'est pas qu'un slogan.

C'est bien l'harmonie avec la nature qui préservera l'harmonie au sein de notre communauté.



# Protection du couvert forestier - Objectifs

- 🎯 Préserver les forêts et boisés
- 🎯 Limiter la déforestation
- 🎯 Minimiser les îlots de chaleur
- 🎯 Encourager l'aménagement durable pour les terrains privés
- 🎯 Prévenir les incendies





# Le tableau suivant présente les objectifs et les actions retenus permettant de protéger le couvert forestier.

## Préserver les forêts et les boisés. Limiter la déforestation. Minimiser les îlots de chaleur :

- Révision du plan d'urbanisme pour accroître les dimensions des terrains pour la construction domiciliaire ;
- Identification des principaux îlots de chaleur et actions de mitigation ;
- Acquisition de terrains par la municipalité ;
- Contrôle du développement et du déboisement lors de nouvelles constructions ;
- Limitation du développement de nouvelles rues ;
- Établissement d'un processus de référendum pour consulter la population lors de projets d'envergure de développement immobilier ;
- Réglementation de la remise de 10 % de la superficie d'un développement par un entrepreneur.

## Encourager l'aménagement durable pour les terrains privés :

- Information sur l'importance de la diversification végétale ;
- Rédaction d'articles sur le sujet dans « Info Morin-Heights », rubrique Environnement ;
- Facilitation de la diversification des plantes et des arbres : suggestion des plantes et des arbres de l'année.

## Prévenir les incendies :

- Identification des principaux risques d'incendie, prévention par l'information et plan de prévention ;
- Alerte à la population via le système d'appels d'urgence CITAM et/ou autres plateformes de diffusion d'informations lors d'interdiction de feu à ciel ouvert ;
- Recherche de solutions pour l'élimination des branches/déchetage/compostage ;
- Dossier d'information à l'intention des citoyens, élaboré conjointement avec les pompiers.








# Préservation des milieux humides et aquatiques





L'eau est une richesse naturelle et Morin-Heights compte plusieurs cours d'eau, lacs et milieux humides. Elle constitue un indicateur précieux de la qualité de notre environnement. Nous nous devons d'y accorder une attention particulière afin d'assurer sa protection face à l'urbanisation du milieu.

Outre le fait de nous procurer notre eau potable à partir de la nappe phréatique, cet environnement favorise des services écologiques essentiels en termes d'habitats pour les plantes aquatiques et semi-aquatiques, bénéfiques aux microbes, aux plantes, aux animaux et aux humains.

Toutefois, la fragilité de ces sources d'eau ne doit pas être négligée. Il est impératif de responsabiliser tous et chacun afin de préserver et de mettre en valeur cette ressource si précieuse.



# Préservation des milieux humides et aquatiques

## - Objectifs

- 🎯 Faire de la protection et de la conservation de l'eau une priorité absolue
- 🎯 Favoriser la vie aquatique et la biodiversité
- 🎯 Contrôler le transport de contaminants vers et par le réseau hydrique
- 🎯 Limiter les déversements de contaminants et de phosphates
- 🎯 Prévenir l'eutrophisation des lacs et des rivières
- 🎯 Maintenir la qualité de baignade des lacs et des rivières
- 🎯 Limiter les risques d'érosion, de crues et d'inondations
- 🎯 Assurer la qualité de l'eau potable





# Le tableau suivant présente les objectifs et les actions retenus visant la préservation des milieux humides et aquatiques.

## Favoriser la vie aquatique et la biodiversité :

- Plan d'action pour préserver une vie aquatique optimale ;
- Utilisation du réseau hydrique de la Rivière-à-Simon pour des projets universitaires ;
- Maintien des données de référence, par exemple, superficie des zones humides, indicateur de la qualité de l'eau (atlas des eaux du Québec).

## Contrôler le transport de contaminants vers et par le réseau hydrique :

- Identification des principales sources de contaminants ;
- Identification des principaux tributaires et bassins versants des lacs et des rivières ;
- Élaboration d'options pour une gestion durable des eaux de ruissellement (plan d'action municipal sur la gestion des eaux) ;
- Évitement de pousser la neige près des endroits où elle va rapidement se retrouver dans un lac, à la fonte des neiges ;
- Évitement du pompage de l'eau des rivières par les camions d'épandage ;
- Supervision de la qualité de l'eau et de celle des milieux humides ;
- Installation de barrières lors de la construction autour d'un plan d'eau, afin d'éviter la contamination de celui-ci.

## Limiter les déversements de contaminants et de phosphates :

- Identification des principaux apports de phosphates et de sédiments et plan d'action pour limiter leur impact ;
- Information sur les apports négatifs des produits domestiques phosphatés et engrais pour la santé des lacs et des rivières (réglementation) ;
- Renforcement du programme de suivi sur la vidange des fosses septiques (registre) ;
- Encouragement (incitatif) aux installations sanitaires de type secondaire ;
- Rappel des usages et produits proscrits dans la zone de protection ;
- Sensibilisation citoyenne par le web municipal, l'Info Morin-Heights ou des feuillets afin d'éliminer l'utilisation des phosphates ou autres produits favorisant l'invasion des algues.





## Prévenir l'eutrophisation des lacs et des rivières :

- État des lieux des herbes aquatiques ;
- Compréhension et information sur le parcours des eaux par les fossés et les rivières ;
- Préservation des lacs et des rivières par la mise en place de jardins intelligents (identification des endroits à préserver et des travaux requis) ;
- Mise en place de bassins et de fossés de rétention pour contrôler l'écoulement des eaux et limiter les apports en sel et sable des routes situées à moins de 30 mètres d'un lac ou d'une rivière ;
- Réduction de l'application d'abrasifs et réduction de leur déversement dans les fossés.

## Maintenir la qualité de baignade des lacs et des rivières :

- Suivi de la qualité de l'eau et information à la population (test annuel) ;
- Information sur l'application d'abrasifs et réduction de leur déversement dans les fossés.

## Limiter les risques d'érosion, de crues et d'inondations :

- Identification des zones à risque et plan d'action ;
- Obligation de mise en place et de stratégies et/ou structures de gestion de l'eau lors de l'octroi de permis d'excavation et de construction ;
- Règlement sur le principe d'écoulement Zéro (Zéro Runoff) ;
- Développement d'un plan de contingence, par la Municipalité, afin de prévenir les inondations à la suite de la fonte rapide des eaux.

## Assurer la quantité et la qualité de l'eau potable :

- Identification et protection des sources d'eau potable de surface et souterraine ;
- Renforcement du règlement sur l'utilisation de l'eau ;
- Introduction de compteurs d'eau pour les installations commerciales ;
- Promotion et information sur la consommation responsable de l'eau ;
- Utilisation de l'eau de surface pour les besoins secondaires ;
- Offre de baril de captation d'eau à moindre coût/gratuit ;
- Prévoir un accompagnement, pour les résidents, sur leur puit artésien.







**Respect de la  
biodiversité  
et protection  
des milieux  
fragiles**



Protéger l'environnement, c'est aussi considérer la biodiversité présente dans notre municipalité. La biodiversité, c'est la variété des espèces animales et végétales de la nature. Une grande diversité réfère à la variété, à la quantité, à la santé et à la stabilité des espèces (plantes et animaux) sur notre territoire. L'empreinte humaine tend à faire diminuer la biodiversité.

Morin-Heights compte de nombreux espaces naturels et protégés sur son territoire. Assurer une protection durable des espèces et habitats et préserver l'écosystème doivent demeurer une priorité.



# Respect de la biodiversité et protection des milieux fragiles

## - Objectifs

🎯 Réaliser un inventaire écologique de notre municipalité

🎯 Utiliser les terrains ou jardins comme espace de biodiversité et favoriser les insectes pollinisateurs

🎯 Contrôler les espèces exotiques, envahissantes terrestres et aquatiques

🎯 Interdire l'utilisation de remblais contaminés





# Le tableau suivant présente les objectifs et les actions retenus relatifs à la biodiversité et à la protection des milieux fragiles.

## Identifier les espèces rares ou menacées sur le territoire :

- Identification et travail avec le botaniste/naturaliste pour identifier les spécificités sur le territoire et création d'un répertoire ;
- Information à la population avec recommandations ;
- Application citoyenne pour des signalements de plantes rares ou menacées et concours de photos.

## Utiliser des terrains ou jardins pour en faire des jardins pollinisateurs :

- Identification des meilleures plantes pollinisatrices ;
- Information et don à la population de plantes pollinisatrices.

## Contrôler les espèces exotiques envahissantes terrestres et aquatiques :

- Identification des espèces envahissantes dans la MRC et sur le territoire de Morin-Heights ;
- Plan d'action pour le contrôle des espèces exotiques et envahissantes ;
- Information sur l'importance du lavage des embarcations.

## Limiter le remblai :

- Interdiction de remblai de terre d'une autre municipalité ;
- Information aux citoyens désireux d'acheter du remblai ;
- Permis pour remblayage spécifiant la source du remblai (inspection).








Réduction de  
la pollution  
sonore,  
lumineuse,  
olfactive,  
aérienne, ...





La forte croissance de l'activité humaine sur le territoire de la municipalité résulte en plusieurs types de pollution qui affectent négativement la qualité de l'eau et des sols, de la faune et la flore et à terme, la santé des habitants. Nous devons minimiser toutes les sortes de pollution, qu'elle soit visuelle, sonore, olfactive, aérienne, etc.

L'une des priorités dans l'action environnementale actuelle est certainement la lutte contre les changements climatiques. Maintenir une bonne qualité de l'air et réduire toute pollution atmosphérique s'avère être un défi. Le territoire de Morin-Heights ne compte pas de secteurs industriels, ou très peu, ce qui en fait un endroit très prisé où les espaces verts et naturels sont privilégiés.

Le changement climatique est un enjeu important de notre réalité contemporaine. Il est causé par l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Plus près de nous, nous pouvons identifier les activités humaines provenant de la production et de la consommation d'énergie suscitant l'émission des gaz à effet de serre.



# Réduction de la pollution sonore, lumineuse, olfactive, aérienne, ...

## - Objectifs

- 🎯 Rédiger un plan d'action pour lutter contre la pollution (olfactive, poussière, émanation, déchets)
- 🎯 Diminuer la pollution sonore
- 🎯 Réduire la pollution lumineuse
- 🎯 Réduire la pollution de l'air et les gaz à effet de serre
- 🎯 Protéger la qualité des sols
- 🎯 Réduire les matières résiduelles





# Le tableau suivant présente les objectifs et les actions retenus pour réduire la pollution de toutes sortes.

## Rédiger un plan d'action pour lutter contre la pollution (olfactive, poussière, émanation, déchets) :

- Affiches municipales promotionnelles ;
- Information à la population et aux visiteurs.

## Diminuer la pollution sonore :

- Sensibilisation des citoyens sur le règlement de la nuisance sonore ;
- Travailler avec le MTQ afin de diminuer la vitesse sur les routes 364 et 329 et afin que la route 329 contourne le village ;
- Utilisation de photo-radar, des feux de circulations et des arrêts ;
- Installation de détecteurs de vitesse à des endroits stratégiques ;
- Plantation d'arbres dans les endroits les plus achalandés de façon à créer une barrière sonore et créer un environnement plus paisible.

## Réduire la pollution lumineuse :

- Identification des foyers de pollution lumineuse ;
- Réglementation de l'éclairage des soffites des résidences ;
- Inspiration et promotion du modèle « Ciel Étoilé » ;
- Développement d'une zone privilégiée non lumineuse pour un site d'astronomie.





## Réduire la pollution de l'air et les gaz à effet de serre :

- Réduction de l'empreinte écologique de la municipalité ;
- Révision des routes des employés municipaux ;
- Offre de bornes de recharge électrique dans la municipalité ;
- Incitatifs municipaux à l'installation de bornes de recharge électrique domiciliaires ;
- Promotion du transport en commun ;
- Facilitation du transport électrique et stationnement incitatif ;
- Promotion de la consommation locale et valorisation du commerce de proximité ;
- Législation pour les constructions éco-énergiques et écologiques ;
- Contrôle des poêles à bois pour les nouvelles constructions, selon les nouvelles normes d'émissions polluantes les plus récentes.

## Protéger la qualité des sols :

- Répertoire des terrains contaminés ;
- Saine gestion des sols de ces terrains contaminés ;
- Réglementation et supervision des travaux d'aménagement et de développement de façon à réduire la perturbation du milieu naturel ;
- Mise à jour du règlement sur le contrôle des pesticides et fertilisants (interdiction) ;
- Réduction du volume de sable et gravier utilisés par le MTQ et le Service des travaux publics, en privilégiant le concept de chemin blanc et en réduisant la vitesse sur les voies rapides.

## Réduire les matières résiduelles :

- Campagne d'information en partenariat avec la MRC ;
- Réduction des plastiques à usage unique : interdiction de sacs et de bouteilles en plastique de moins de 1 litre ;
- Utilisation de vaisselle réutilisable ou compostable lors des événements municipaux ;
- Instauration d'initiatives pour promouvoir le compostage et la récupération ;
- Sensibilisation sur la collecte des résidus verts (printemps et automne) ;
- Recherche quant à la possibilité de transformer les résidus de jardin en compost pour les citoyens ;
- Organisation d'événements annuels (bazar, vente de garage) pour encourager la récupération ;
- Développement de l'écocentre en ajoutant le recyclage (reconditionnement) pour des matières en bonne condition (centre de revalorisation et de réutilisation).







**Maintien  
d'une qualité  
de vie  
optimale**



Depuis la COVID-19, nous constatons l'augmentation de nouveaux arrivants désirant bénéficier d'un environnement privilégié à la campagne. Les bénéficiaires du développement font en sorte d'augmenter les revenus de taxes municipales et de défrayer les coûts des services aux citoyens, ainsi que de soutenir le développement local. Les gens sont à la recherche de quiétude, d'une qualité de vie dans des espaces naturels où il fait bon élever sa famille ou se retrouver à la retraite.

Il est cependant impératif de minimiser les effets négatifs du développement non contrôlé qui affecte la qualité de vie recherchée à Morin-Heights.



# Maintien de la qualité de vie - Objectifs



Poursuivre l'embellissement des espaces publics et des propriétés privées, en favorisant les aménagements naturels



Maintenir une qualité environnementale compatible avec des objectifs élevés de santé publique



Protéger les espaces verts et bleus publics et privés



Favoriser la cohabitation des humains, animaux domestiques et sauvages



Aménager la protection et la migration des animaux.





# Le tableau suivant présente les objectifs et les actions retenus pour tendre vers une qualité de vie optimale.

## Poursuivre les efforts d'embellissement des espaces publics et des propriétés privées :

- Sensibilisation à l'embellissement des propriétés (concours) ;
- Identification et gestion des irritants visuels «eyesores » ;
- Poursuite des efforts pour MH Ville fleurie ;
- Sensibilisation et diffusion d'information sur les saines pratiques en matière d'environnement.

## Maintenir une qualité environnementale compatible avec des objectifs élevés de santé publique :

- Augmentation du pourcentage de préservation de la forêt et d'espaces naturels ;
- Installation de stations sur le corridor aérobique (fitness, toilettes) ;
- Protection des sentiers et des connexions du réseau avec Saint-Sauveur et Saint-Adolphe ;
- Maintien de l'accès des sentiers de randonnée en tout temps ;
- Implantation d'un jardin communautaire et collaboration avec l'école primaire afin que les élèves fassent partie du « design » et de l'exécution du jardin ;
- Identification et préservation des paysages et lieux extraordinaires ;
- Affiches sur le territoire promouvant le respect de la nature.

## Protéger les espaces verts et bleus, publics et privés :

- Identification des principaux sites naturels de Morin-Heights ;
- Plan d'action conjoint avec les individus et les organismes concernés ;
- Maintien des liens de circulation naturelle (ski de fond, passage piétonnier, piste cyclable) par une politique de droit de passage.





### Favoriser la cohabitation des humains, animaux domestiques et sauvages :

- Interdiction de nourrir les animaux sauvages ;
- Ajout d'un parc à chiens clôturé.

### Aménager la protection et la migration des animaux :

- Carte de géolocalisation des endroits à protéger ;
- Identification des couloirs réalisables, conjointement avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement ;
- Planification et mise sur pied de couloirs de migration ;
- Protection des automobilistes et des animaux sur la route 364.





# Mécanismes de suivi de la politique et du plan d'action

La Politique environnementale est un guide de références pour aider les élus municipaux à établir des priorités et à faire des choix en matière de développement durable. Cette politique environnementale, adoptée par le Conseil municipal, sera revue aux cinq ans, afin de s'assurer de répondre aux besoins et aux réalités en évolution.

Des plans d'action seront toutefois prévus annuellement afin de sélectionner les objectifs et les actions prioritaires qui s'inscriront dans un processus dynamique et concret pour répondre aux besoins actuels.

Des mécanismes de communication seront à prévoir afin d'informer les citoyens et de les impliquer au regard des objectifs et des actions conduites en environnement. Nous recommandons aussi au Conseil municipal d'intégrer le concept de l'acceptabilité sociale lors de projets importants pouvant avoir un impact majeur sur la qualité de notre environnement.





# Conclusion

Il y a deux ans déjà, le Comité consultatif en environnement désirait innover en regard de la transition de notre communauté et il recherchait aussi les moyens pour assurer la protection de notre environnement. Il souhaitait influencer et apporter des propositions réalistes et réalisables au Conseil municipal. Nous ignorions alors, et nous ne pouvions prévoir que notre vie allait connaître des changements importants. La pandémie, les exigences du confinement, le travail à domicile, le déploiement de l'internet à haute vitesse, la course vers l'achat de résidences à la campagne et l'essor rapide du développement immobilier allaient changer considérablement notre réalité Morinheightoise.

Toutes les régions attrayantes et même les plus distantes sont devenues des lieux convoités changeant ainsi complètement le paradigme de l'économie locale où la recherche constante de développement économique doit être ajustée et parfois même remplacée par celle de la conservation de ressources. L'attrait de notre région rend ce travail de préservation et de « cohabitation » avec l'environnement, d'autant plus important.

« En harmonie avec la Nature », le slogan de Morin-Heights, se confirme par les résultats des sondages tenus auprès des citoyennes et des citoyens ainsi que des organisations ou des associations dans notre municipalité. La Politique environnementale et de transition que nous présentons se veut l'expression des désirs de la population et du Conseil municipal de mettre en place des moyens aptes à perpétuer les valeurs fondamentales et légitimes de notre petite société.

Nous avons la responsabilité d'énoncer clairement nos objectifs et d'agir en conformité avec ceux-ci. De plus, ils doivent s'exprimer sous la forme de politiques claires et réalisables. Nous désirons continuer à vivre en harmonie avec la nature et c'est maintenant qu'il faut coordonner et intensifier nos actions. Nous espérons que cette Politique environnementale et de transition guidera ces efforts.







## Les membres du Comité consultatif en environnement

Richard Cusson  
Serena Sayers  
Carole Paradis  
Jean-Pierre Dorais  
Gilles Saulnier  
Jennifer Durand

Les membres du Comité consultatif en environnement remercient tous les citoyens ayant participé aux audiences publiques, au sondage ou ayant contribué au contenu présenté dans cette proposition de politique.

D'une façon spécifique, nous remercions les personnes suivantes pour les mémoires déposés :

Mathieu Régnier (Ruisseau Jackson)  
Lena Measures  
Audrey Smarrgiassi, Daniel Kneeshaw et Anne-Isabelle Cuvillier  
Christiane Langevin (pour le comité environnement de l'Association du Lac Écho)  
Mathieu Madison

Mise en page et traduction du document : Nathalie Morneault